

**PROCES VERBAL
DE RESTITUTION DE BIENS ET DE TRANSFERT DES EMPRUNTS**

**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES
A LA COMMUNE DE VAGNEY, RELATIF AU CAMPING DE VAGNEY**

- Considérant l'arrêté préfectoral n°2757-2004 du 14 décembre 2004, portant création de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt,
- Considérant l'arrêté préfectoral n°1264/2013 du 31 mai 2013, portant création de la communauté de communes Terre de Granite par fusion de la communauté de communes de la Vallée de la Cleurie et de la communauté de communes des Vallons du Bouchot et du Rupt,
- Considérant l'arrêté préfectoral n°2809/2016 du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Hautes Vosges par la fusion de la Communauté de Communes Terre de Granite, de la Communauté de Communes Gérardmer, Monts et Vallées et de la Communauté de Communes de la Haute-Moselotte,
- Considérant l'arrêté préfectoral n°189-2021 du 27 octobre 2021 portant création de la communauté de communes des Hautes Vosges issue de la scission de la communauté de Communes des Hautes Vosges,
- Considérant l'Article L 5211-5 III du CGCT prévoyant que le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5,

Il est procédé à la restitution des biens ci-après désignés au bénéfice de la Commune de Vagney,

REFERENCES CADASTRALES DES BIENS ET SITUATION JURIDIQUE

N° de parcelle	Désignation	Contenance
AN 162	LE METTEY	00ha 48a 00ca
AN 253	LE METTEY	00ha 00a 40ca
AN 255	LE METTEY	00ha 45a 00ca
AN 445	LE METTEY	00ha 17a 81ca
AN 447	LE METTEY	02ha 49a 81ca

Les biens désignés sont propriété de la commune de Vagney.

CONSISTANCE ET ETAT DES BIENS FIGURANT À L'ETAT D'ACTIF:

Les équipements présents sur le camping sont les suivants

↳ **Bâtiment central :** Il regroupe l'accueil, avec un comptoir mis à disposition, une épicerie, un local cuisine et un bar, un espace de travail avec évier et rangement, un espace de convivialité, un espace de restauration, des sanitaires (chauffés et non chauffés), une chaufferie. A l'étage du bâtiment, un espace de rangement et le logement de fonction du locataire.

Le site est équipé de :

- 1 cabine sanitaire familiale (avec un espace bébé chauffé) ;
- 1 cabine accessible PMR (chauffée) ;
- Des sanitaires femmes regroupant (espace non chauffé) :
 - o 5 cabines de douches ;
 - o 1 cabine accessible PMR (douche/lavabos/WC) ;
 - o 4 WC + 1 WC enfant ;
 - o 2 lavabos cabines ;
 - o 2 lavabos cabines enfant ;
 - o 4 lavabos ;
 - o 1 cabine douche / lavabos
- Des sanitaires hommes regroupant (espace non chauffé) :
 - o 5 cabines de douches ;
 - o 1 cabine accessible PMR (douche/lavabos/WC) ;
 - o 2 WC + 1 WC enfant ;
 - o 2 lavabos cabines ;
 - o 1 lavabo cabines enfant ;
 - o 4 lavabos ;
 - o 1 cabine douche / lavabos
 - o 4 urinoirs ;
- 10 bacs à laver la vaisselle avec des arrivées d'eau chaude ;
- 6 bacs à laver le linge avec arrivée d'eau chaude

↳ **Hébergements locatifs (HLL) disposés sur deux zones :** 7 HLL disposés dans les sous-bois, d'une capacité de 4 à 6 personnes. 3 HLL d'une capacité de 6 à 8 personnes, dont une est réservée aux PMR, dans les bosquets à proximité du bâtiment principal. Les HLL sont équipées et meublées ;

↳ **Une aire de jeux :** située à proximité du bâtiment principal. Elle est composée : d'un jeu d'équilibre en bois, d'un filet à grimper, d'un « tape-fesses », d'une marelle en pierre et d'une table de ping-pong en marbre ;

↳ **Un bassin de baignade naturelle ;**

↳ **Des emplacements nus avec des bornes électriques** répartis sur le camping

Les biens restitués sont acceptés en l'état au jour du transfert.

Les dossiers, archives et factures relatifs à ces biens sont transmis à la Commune.

VALEUR COMPTABLE DES BIENS ET EQUIPEMENTS RESTITUÉS

Les biens, terrains, aménagements de terrains et équipements concernent :

- Le camping du Mettey ;
- Les 10 Habitations Légères de Loisirs et les emplacements nus ;
- Le bâtiment d'accueil et les sanitaires ;
- Une aire de jeux et un bassin de baignade naturelle ;

Le mobilier et le matériel liés aux équipements sont restitués en l'état où ils se trouvent au 1^{er} janvier 2022 à la commune de Vagney.

La désignation et la valeur comptable des biens sont définies ci-dessous et en annexe 1.

TRANSFERT DES EMPRUNTS EN COURS POUR LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS RESTITUES

La Commune de Vagney assure le remboursement du capital et le paiement des intérêts des emprunts contractés pour financer la construction et les travaux sur les biens restitués à compter du 1^{er} janvier 2022.

Etablissement Prêteur	N° Contrat	Montant emprunté	Durée	Date de fin	Périodicité	Capital restant dû au 01/01/2022	Intérêts de la prochaine échéance	Capital de la prochaine échéance	Objet
Crédit Agricole Alsace Vosges	63052750481	100 000 €	15 ans	30/04/2027	mensuelle	44 628,92 €	Janvier 2022 : 191,90 €	Janvier 2022 : 607,25 €	Travaux du camping du Mettey
Caisse d'Epargne Lorraine Champagne - Ardennes	9029022	300 000 €	14 ans et 9 mois	05/05/2027	trimestrielle	136 428,04 €	5 février 2022 : 1 698,53 €	5 février 2022 : 5 429,00 €	Travaux de réaménagement du camping
Crédit Mutuel Strasbourg	00160 200169 004 04	200 000 €	19 ans et 9 mois	30/06/2032	trimestrielle	129 769,05 €	30 mars 22 : 1 670,78 €	30 mars 2022 : 2 348,65 €	Travaux de réaménagement du camping

TRANSFERT DES AMORTISSEMENTS EN COURS

Les biens en cours d'amortissement sont transférés à la Commune de Vagney qui continuera leur amortissement dans les conditions en cours, selon le tableau ci-dessous :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS 2021	VALEUR NETTE
21568	2018BP21568001	2 EXTINCTEURS 6L EAU ET ADDITIF CAMPING VAGNEY	05/06/2018	1	197,76	197,76	0,00	0,00
2181	2018BP2181001	AJOUT RADIATEUR DOUCHE PMR CAMPING VAGNEY	10/07/2018	5	771,65	308,66	154,33	308,66
2181	2018BP2181002	BALISAGE NATURE CAMPING	08/08/2018	5	1 345,08	315,48	157,74	871,86
2181	2019BP2181003	PIQUETS CAMPING	26/02/2019	5	1 730,40	346,08	346,08	1 038,24
2181	2020BP2181001	ETUDE EMPLACEMENTS TERRAIN AN 451	09/12/2020	5	6 120,00	0,00	792,00	5 328,00

DISPOSITIONS GENERALES

Conformément à l'article L1321-2 du CGCT, modifié par l'[Ordonnance 2003-902 2003-09-19 art. 1 1° JORF 21 septembre 2003](#), la Commune de Vagney assume l'ensemble des obligations du propriétaire, y compris celles découlant des contrats antérieurs le cas échéant (assurances, emprunts, marchés, concessions, autorisations de toute nature).

Par ailleurs, elle :

- possède tous pouvoirs de gestion,
- assure le renouvellement des biens mobiliers
- autorise l'occupation des biens remis,
- perçoit les fruits et produits,
- agit en justice au lieu et place du propriétaire,
- procède à l'amortissement du bien.

DATE D'EFFET

La date d'effet de la présente restitution est fixée au 1^{er} janvier 2022.

Procès-verbal établi en quatre exemplaires à Gérardmer, le.....

Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes,
Jérôme MATHIEU

ANNEXE 1 - DESIGNATION ET VALEUR COMPTABLE DES BIENS NON AMORTISSABLES RESTITUES

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS 2021	VALEUR NETTE
2138	2138-982006001-2031	ETUDE PREALABLE AMENAGEMENT CA	04/08/2021	Sans amortissement	51 971,65	0,00	0,00	51 971,65
2138	982006001	ETUDE PREALABLE AMENAGEMENT CA	03/11/2006	Sans amortissement	2 320 406,76	0,00	0,00	2 320 406,76
2138	98206001	Mission CSPA	12/09/2013	Sans amortissement	208,10	0,00	0,00	208,10
2138	9890003794938032	Mission CSPA	30/08/2013	Sans amortissement	208,10	0,00	0,00	208,10
2138	9890003550405932	Mission Contrôle technique	09/04/2013	Sans amortissement	705,04	0	0	705,04

